L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 18 SEPTEMBRE.

Notre feuilleton.

La personne qui nous a joué le mauvais tour d'enlever du tiroir de l'imprimerie les deux derniers numéros de *Jean Dagoury*, n'ayant pas voulu réparer son méfait en nous renvoyant ces numéros, nous avons été obligé d'écrire un résumé des faits du dénoûment, afin de ne pas laisser nos lecteurs en suspens. Comme il y a déjà quelque temps que nous avions la *Jean Dagoury*, nous ne pouvons garantir comme exacts que les incidents principaux du sauvetage de Jeanne et son mariage avec Mesnilgrand.

Nous prendrons des mesures pour qu'un pareil larcin ne puisse plus se renouveler.

Demain nous commencerons *Les Dents d'un Turco*, récit fantastique par Paul de Musset.

FEUILLETON.

JEAN DAGOURY.

SCÈNES DU PAYS BAS-NORMAND.

PAR CHARLES CANIVET.

(Suite et fin.)

Le bruit devenait assourdissant. Au milieu du tumulte général d'une foule bruyante et accumulée, on entendait les tambours et les cymbales des banquistes, qui donnaient leur parade, revêtus des costumes les plus bizarres et criant, à qui le plus fort, pour attirer les curieux.

Les filles endimanchées qui avaient été louées dans la journée circulaient parmi la foule, et comme la fin du jour leur appartenait encore, elles en profitaient pour rire à leur aise et pour faire une dernière collation sur l'herbe en compagnie de la famille et du bon ami, qui, en manière de caresses, leur donnait de temps en temps de grandes tapes sur l'épaule.

(Ici commence le résumé du dénouement fait par le rédacteur.)

Mais là où la foule était le plus compacte c'était devant une baraque qui déployait une toile peinte représentant un homme athlétique qui en terrassait un autre. Un homme revêtu du costume traditionnel d'athlète, montrait ses bras vigoureux et annonçait qu'il était prêt à lutter contre les hommes les plus forts du pays et il engageait les amateurs à se présenter. La foule écoutait mais personne ne se présentait et les curieux attendaient qu'il vint des lutteurs avant de donner leur argent.

L'Hercule voyant que sa recette allait manquer redoublait son boniment. Impatienté de voir qu'il parlait en pure perte, il se mit à apostropher les hommes les plus robustes et à les traiter de poules mouillées qui n'osaient pas se mesurer avec lui. Une fois dans cette voie il alla si loin que des murmures d'indignation commencèrent à circuler dans la foule. La journée avait été chaude et l'on avait vidé force pots de cidre et bu pas mal de tournées d'eau-de-vie; les têtes étaient faciles à monter.

Des interpellations partaient de tous côtés en réponse aux lazzis du saltimbanque. Les hommes s'excitaient mutuellement: les rangs se serraient; ceux qui étaient les plus éloignés poussaient ceux qui étaient devant eux pour se rapprocher, et la foule manifesta bientôt l'intention de prendre d'assaut la baraque pour châtier l'insolent athlète. Mais dans les premiers rangs il y avait des femmes, des enfants, des vieillards, qui trop faibles pour résister à la pression qui s'opérait derrière eux et autour d'eux, se trouvèrent presqu'étouffés et commencèrent à jeter des cris de détresse.

Ces cris se trouvèrent perdus au milieu des vociférations et la poussée n'en continua pas moins avec toute la puissance d'une force aveugle.

C'était à ce moment que Mesnilgrand, arraché à sa rêverie, s'était élancé dans la direction de la fête en entendant les aboiements douloureux d'un chien. Il arpentait à grandes enjambées l'espace qui le séparait de la foule lorsqu'un hurlement prolongé le fit tressaillir. Il avait reconnu la voix de Mars. Jeanne était peut-être en danger. Cette pensée fit venir la sueur au front du meunier. Il se mit à courir et il lui semblait qu'il n'irait jamais assez vite.

Enfin, il arriva sur la place en vue de la foule: il entendit les vociférations et les jurons et distingua des cris de détresse au milieu du tapage assourdissant de la foire. Un nouveau hurlement du chien lui fit comprendre la situation désespérée dans laquelle devait se trouver Jeanne qui avait été entraînée au milieu des curieux aux premiers rangs devant la baraque de l'hercule. Essayer de percer cette foule inconsciente des malheurs qu'elle allait causer, il n'y fallait pas songer. Mesnilgrand ne perdit pas son temps dans une aussi vaine tentative et faisant rapidement le tour de la place et passant derrière les tentes des saltimbanques, il s'introduisit dans l'intérieur de celle de l'hercule et parut bientôt à côté de lui sur l'estrade. Un dernier cri de douleur du pauvre Mars lui fit apercevoir le fidèle chien qui s'était dressé sur ses pattes de derrière et qui la poitrine serrée de tous côtés par la foule, tirait la langue et semblait prêt à expirer.

A côté de Mars, Mesnilgrand vit, comme à travers un brouillard, la figure de Jeanne pâle comme une morte, les traits contractés par la souffrance et les yeux fermés. Sans la foule qui la pressait et l'avait soutenue, elle fut tombée et eût été foulée aux pieds car elle avait déjà perdu connaissance.

Mesnilgrand rappela à lui tout son sang froid et jetant un rapide coup-d'œil autour de lui, il vit qu'il n'y avait qu'un moyen de salut pour celle qu'il aimait; ses yeux venaient de rencontrer ceux de l'Hercule qui semblait lui demander ce qu'il devait faire.

D'un geste rapide le meunier lui fit comprendre d'avoir à couper les cordes placées devant l'estrade et qui retenaient la foule. L'hercule agit sans perdre de temps; les cordes cédant, la pression se détendit de suite en plusieurs endroits dans ces vagues humaines qui trouvaient une issue. Mesnilgrand se tenant d'une main au poteau et s'étant penché, de l'autre avait saisi la jeune fille. Aidé de l'athlète il réussit à l'enlever sur l'estrade et tous deux chargés de ce fardeau disparurent par le derrière de la tente, bientôt suivis de Mars qui débarrassé de l'étreinte de la foule s'était glissé sous l'estrade.

Une heure après, Jeanne étendue sur un lit dans la demeure de Mesnilgrand, revenait à elle et se voyait entourée de figures amies. Il lui semblait sortir d'un épouvantable cauchemar, et les douleurs qu'elle éprouvait à la poitrine la rappelant à l'effroyable situation dans laquelle elle se trouvait quand elle avait perdu connaissance, lui firent pousser un cri d'effroi. Mais en tournant la tête elle aperçut Mesnilgrand à genoux qui la contemplait avec des regards d'adoration si expressifs qu'elle en fût profondément remuée et qu'elle oublia ses souffrances physiques.

De grosses larmes coulèrent de ses yeux et incapable de parler, elle tendit au meunier une main que celui-ci pressa silencieusement sur ses lèvres. Le pacte qui rattachait ainsi Jeanne à la vie se trouvait scellé. Le bonheur auprès duquel elle avait jadis passé sans le voir et le comprendre, s'offrait de nouveau à elle. Vaincue par la constance et le dévouement du meunier, elle sentait qu'elle pouvait aimer encore; elle aimait déjà. Son cœur venait de s'ouvrir à un sentiment nouveau et durable.

La convalescence de Jeanne fut de courte durée. Lucile était accourue auprès de son amie et lui prodiguait ses soins.

Une réaction s'était produite dans les esprits en faveur de la veuve de Dagoury, et c'était à qui lui témoignerait la plus grande déférence et les attentions les plus délicates.

Aussi, lorsque le temps du veuvage expiré, Mesnilgrand, rayonnant de bonheur, conduisit à l'autel Jeanne qui, revenue de ses terribles émotions, avait repris toute sa beauté, tout le village se fit-il un devoir d'assister à la bénédiction.

Lucile et son mari, Mr Gerville et l'abbé Dumutel prirent part au repas de noce et la journée se passa sans que le plus léger nuage vint troubler la félicité des époux.

Deux enfants sont venus ajouter au bonheur de Mesnilgrand et faire oublier à Jeanne les terribles émotions de son premier mariage.

Tintin a élu domicile chez le meunier et il cherche par tous les moyens à payer l'hospitalité qu'il reçoit chez son sauveur.

Mr Paul est devenu un avocat sérieux; on dit qu'il va épouser une héritière riche et fort laide. Il ne vient jamais dans le pays.

FIN.

COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DU PARTI DÉMOCRATE CONSERVATEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 20 août 1875.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le comité et la publication en a été ordonnée:

1. Résolu, que le comité juge inopportun de convoquer une convention, rien n'étant survenu pour rendre cette convocation nécessaire.

2. Résolu, que ce comité, quand le moment sera venu, convoquera une Convention DÉMOCRATIQUE d'État pour désigner les candidats et pour donner à tous les éléments opposés au radicalisme l'occasion de se joindre au parti national démocratique dans la campagne électorale de 1876.

3. Résolu, que les démocrates et les conservateurs dans tout l'État, sont invités à s'assembler dans leurs paroisses et districts représentatifs respectifs dans le but de donner pour instructions à leurs représentants, dans l'Assemblée générale, de ne voter aucun subsides, ou allocations pour le soutien du gouvernement Kellogg jusqu'à ce que les lois d'enregistrement et d'élection injustes et organiquement frauduleuses actuellement en vigueur aient été rappelées.

ROBERT H. MARR,
Président du comité central d'État.
OSCAR ARROYO, Secrétaire.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera compté sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines ou plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais le dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE. — Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication qui vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général.
A. L. DE LA FOREST.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon* (*Doubs*);

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur,

CAMELIA.

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 4 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis.

CAMÉLIA.

Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de SIX heures et demie du soir pour la ville.

Prix $1 aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—6m Au No 26 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, F. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue de Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Nostnan, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur C. H. DURFEE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

POUR LES OPELOUSAS, Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA. O. O. Pickel, capitaine.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas, LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.

11 sept—

OPELOUSAS. Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
W. Burton, capitaine. T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur ST. JOHN,

Capitaine JAS. P. McELROY. Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. C. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal.

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 28juil—3m

ARRANGEMENT D'ETE. Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur JESSIE TAYLOR. Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur, KATE DICKSON, U. D. TERREBONNE, capitaine. Claiborne DUGAS et J. B. LANDRY, Commis.

Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE, rue Conti, No 30.

Le KATE DICKSON fera son premier voyage SAMEDI prochain, le 28 courant. 25 août—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur BERTHA BRUNER, Capitaine Jos. Dalférès, N. L. Dupuis et N. Dalférès Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à T. B. RIVET, 30 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine. — Le bateau à vapeur W. J. POITEVENT.

Capitaine J. A. Ruiz, commis G. F. Bartley et S. Hano, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

2mai—

Pour la côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du couvent, 2 fois par semaine. Le bateau à vapeur FAVORITE.

Capitaine C. R. FAGOT.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin. Il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.

29 août—1m.

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.

Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

1juil—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS, LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 18 septembre.
PEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 16 oct.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	17 oct.
Frankfurt...	13 oct.	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre or à Brême:

Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.......... $25 en or.
Entrepont.......... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
août—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool, Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River.

Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co., Agents, No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer HUDSON, Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Dimanche, 19 sept. à 8 A M

Passage..........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO..........Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA..........Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA..........Capt. T. J. Phillips

Le steamer CITY OF MEXICO, Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le DIMANCHE, 19 septembre, à 8h, du matin.

Passage pour Vera Cruz.......... $60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent. Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA suivra et partira le 3 octobre.

1 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do L. D. Barrett...1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ.......... septembre
heure P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

C. W. LORD,
Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie.......... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 56

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

nov—1an.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 123 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat — DE LA — BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........		$1,115,407 18
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..........		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques..........		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés..........		93,731 96
Dû par d'autres banques nationales..........		23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..........		150,018
Propriétés foncières, mobilier et installations..........		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées..........		38,563 69
Primes payées..........		55,600 00
Échanges pour le Clearing-House..........	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales..........	36,502 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)..........	2,675 79	
Espèces..........	77,379 17	
Billets Legal Tender..........	466,823 00	
		$705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)..........		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)..........		4,000 00
Total..........		$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé..........		$850,000 00
Surplus..........		38,590 84
Autres profits non-partagés..........		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés..........		500,000 00
Dividendes non payés..........		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques..........	$1,222,571 09	
Certificats "demand" de dépôts..........	7,000 00	
Chèques certifiés..........	12,850 56	
Chèques du caissier, non-payés..........	100 00	
		1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales..........		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat..........		91,486 65
Total..........		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

15juil—1f

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7 ½	..	8 ½	..
9	..	10	..
10 ½	..	11 ½	..
Midi		1 ½	
2	P. M.	2 ½	P. M.
3	..	3 ½	..
4	..	4 ½	..
5	..	5 ½	..
6	..	6 ½	..
7	..	7 ½	..
8	..	8 ½	..
9	..	9 ½	..

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875.

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.
Through night express daily at 4 40 p. m.

Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON. Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10.05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express...	7.50 A. M.	Express....	7.40 P. M.
Malle......	4.50 P. M.	Malle......	10.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express.......	7:50 A. M.	Express....	7.40 P. M.
Mail..........	4:50 P. M.	Mail......	10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. jany 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points du l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, en s'adressant à Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront une par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant l'heure; le fret reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant au coin des rues Natchez et Magazins.

Pour fret ou passage s'adresser à

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

Etmai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel — DE — L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 18 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendie..........	$52,641	
Primes de rivières..........	1,113	
Total des primes..........	$53,815 15	
En moins—primes non expirées..........	35,876 79	
Montant net des primes..........		$17,938 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées..........	$226 53	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts..........	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées..........		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit;

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450..........	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie..........	17,500 00
Prêt garanti par des actions..........	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie..........	27,550 00
Bons des Etats-Unis..........	5,000 00
Effets à recevoir..........	3,295 65
d ahsetes surdem, d orta n 8 pour cent d'intérêt..........	19,250 0
Intérêt..........	10,442 44
Primes en voie de recouvrement..........	37,480 86
Effets à recevoir pour primes..........	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier..........	12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence..........	3,046 75
Capital souscrit, en voie de règlement..........	69,461 50
	$363,942

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action..........		$313,750
Montant réservé pour garantir le montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées..........		17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé..........		17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées..........		5,546 60
Salaires non payés..........		769 11
		$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 191 A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès..........	$54,256	
Montant reçu, intérêt et dividendes..........	2,187 44	
Montant au crédit des profits et pertes..........	11,130 85	
	$67,554 34	
Montant payé sur 26 décès..........	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires..........	10,679 22	$56,129 2
		$11,425 02

PASSIF.

Polices ase "A"..........	$5,802 25	
Polices ase "B"..........	4,276 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse..........	$2,255 58
Décès payés "non réclamé"..........	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton..........	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne..........	5,316 35
Banque d'Amérique..........	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle..........	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement..........	6,806 00
Meubles de Bureau..........	1,486 68
Effets à recevoir..........	1,36
	$41,425 02

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE — DE LA — Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie..........	$485,120 58	
Sur risques de mer..........	83,982 63	
Sur risques de rivières..........	94,394	
		$663,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874..........	166,601 58	
Primes remboursées..........	33,222 73	
		199,824 26
		$463,673 65
Plus intérêts..........		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances..........	$45,102 90	
Pertes par le feu $161,144 53		
Pertes sur mer.......... 57,422 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur.......... 51,427 45		
	270	
Dépenses générales..........	55,250	
Taxes..........	19,430	
Commissions..........	85,660	
Réfraction (rebate)..........	51,494 30	
		476,835 08
Bénéfice net..........		$27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse..........	$65,050 89
Primes en voie de recouvrement..........	92,183 77
Garanties et billets hypothécaires..........	211,859 84
Effets à recevoir pour primes..........	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds..........	139,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions..........	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission..........	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurance..........	7,290 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp..........	70,462 77
Autres propriétés foncières..........	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement..........	1,875 70
Compte suspendu..........	3,070 16
	758,560 68

PASSIF.

Capital..........	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874..........	166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés..........	6,737 15
Réclamations contre la compagnie..........	4,293 73
	$677,632

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation.......... $80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation — DE LA — COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu..........	$114,053 23	
Sur risques de mer..........	59,321 27	
Sur risques de rivières..........	29,525 32	
Total des primes..........	$202,900 58	
Moins primes rendues..........	3,154 77	
Primes acquises..........		$199,845 79
Déduit—Pertes par le feu..........	$46,105 69	
Pertes sur mer..........	42,116 79	
Pertes sur rivières..........	13,676 69	
	$102,008 87	
Réassurances..........	21,216 79	
Réfactions (rebate)..........	3,563 52	
Taxes..........	7,480 98	
Loyer..........	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes..........	36,618 79	
		$182,634
Réservé pour primes non-terminées..........		$17,230 86

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes..........	
Comptant..........	$2,436 0
Comptes en voie de collection..........	16,380 2
Billets recevables..........	5
Prêts sur garanties..........	60,950 00
Prêts sur hypothèques..........	61,846 30
Stocks et Bons..........	5,670 50
Installations de bureaux et meubles..........	3,900 50
En mains des Agents en Europe, etc..........	5,125 43
	$396,617
Moins intérêts non-payés et dividendes..........	2,196
	$394,420 36

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Kuhn,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. R. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie..........	$129,031 46	
Primes de mer..........	24,310 02	
Primes de rivières..........	5,867 87	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872..........	2,000 00	
Total..........		$261,209 8
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année..........		50,125 43
		$211,083 63
Pertes payées dans l'année;		
Sur les risques d'incendie..........	$64,817 20	
Sur les risques de mer..........	17,695 31	
Sur les risques de rivières..........	18,331 71	—100,844 23
		$110,239 41
En moins,		
Refaction (rebate), 15 pour cent..........	$5,562	
Réassurances..........	18,633 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt..........	3,446 30	
Réservé pour pertes non réglées..........	20,000 00	—48,641 84
Bénéfice net..........		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse..........	$50,716 23
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis..........	204,047 36
Primes en voie de recouvrement..........	431 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc..........	2,255 42
Propriété foncière..........	3,557 63
Billets d'actions (stock notes)..........	169,226 50
	$503,255 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent.
Dividende sur le susdit.......... 5 ..
Dividende sur primes remboursées...15 ..

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. K. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. R. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures du jour.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.......... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt..........		$334,876
Pertes, dépenses, taxes..........	$196,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent..........	59,626 54	
		256,515 30
Bénéfice net..........		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE..........		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir..........		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement..........		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie..........		$90,284 55
Primes sur les rivières..........		13,066 58
Primes maritimes..........		9,042 22
		112,493 35
Moins, primes remboursées..........		2,425 69
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie..........	$22,189 66	
Pertes sur les rivières..........	16,422 12	
Pertes sur mer..........	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances..........	4,589 81	
Loyer..........	2,500 00	
Taxes..........	3,350 35	
Réfaction (rebate)..........	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt..........	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés..........	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement..........	5,729 67
Prêts garantis par hypothèque..........	21,006 13
Effets à recevoir pour primes..........	12,460 98
Actions, bons et autres obligations..........	161,054 53
Propriété foncière..........	5,447 24
Primes en voie de recouvrement..........	24,100 63
En caisse..........	27,062 84
	$244,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussignement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu..........	$40,583 60	
Mer..........	13,839 20	
Rivières..........	59,181 32	—$123,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874..........		15,746 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875..........		17,200 00
Montant net des primes..........		$127,140
Perte par le feu..........	$9,619 54	
Pertes sur les rivières..........	32,541 35	—$43,161 19
Réfaction (rebate)..........		25,334 23
Réassurances..........		8,629 08
Primes remboursées..........		1,825 10
Taxes..........		14,211 50
Casuel..........		4,170 42
Loyers..........		6,588 38
Dépenses..........		15,408 48
		$117,398 38
Moins Intérêts profits et pertes..........		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net..........		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir..........	$226,964 42
Mobilier..........	4,933 92
Actions du Harbor boat..........	850 00
Bons de la Ville..........	1,820 00
Actions de la banque de l'Etat..........	2,600 00
Comptes pour recouvrements net..........	14,672 51
En caisse..........	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues..........		$167,131 71
Pertes par incendie sur mer et rivières payées..........	$84,867 89	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc..........		
		124,381 5
		$63,114 1
Total de l'Actif..........		$204,213 1

DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eiske,	S. I. Nadita,
J. N. Schwarz,	Chas. Engfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
L. Jas	V. Rippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Rochet	P. Tiané, jr
H. Salomon	R. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1875.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104..........rue du Canal..........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu..........		$569,622
Sur risques de mer..........		52,556 10
Sur risques de rivières..........		55,932 08
Total des primes..........		$678,160 23
En moins, primes non expirées..........		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875..........		$556,692 22
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie..........	$257,344 41	
Sur risques de mer..........	47,782 44	
Sur risques de rivières..........	32,344 65	
	$327,476 90	
Taxes..........	35,609 58	
Réassurances et primes remboursées..........	26,549 72	
Dépenses et quinze pour cent refaction moins intérêt..........	54,930 07	
		$454,260 67
Profit..........		$102,421 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières..........	$252,314 42
Bons de la ville..........	216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres..........	73,631 80
Billets garantis par hypothèque et gages..........	337,279
Effets à recevoir..........	88,417
Primes en voie de recouvrement..........	94,404
Bons de l'Etat..........	650
Actions d'assurance..........	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp..........	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association..........	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall..........	5000 00
En caisse..........	106,587 29
	$1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie..........	$201,208 60	
Primes de mer..........	42,344 85	
Primes des rivières..........	112,114 22	$355,767 73
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées..........		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie..........	$69,347 66	
Sur risques de mer..........	15,447 32	
Sur risques de rivières..........	55,553 91	$140 348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c..........	73,705 33	—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)..........		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir..........	$43,674 51	
Prêts sur bons et hypothèques..........	55,943 82	—$99,617
Prêts sur actions, sur demande..........	137,439 16	
Argent en banque..........	63,069 96	—200,529 54
Propriétés foncières..........		118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres..........		152,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c..........		37,814 1
Total de l'actif..........		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke.
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham,	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

25mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiana, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1875.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes..........		$642,221
Tiré au delà des dépôts..........		
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........		406,000
Autres actions, bons et hypothèques..........		17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve..........		32,211 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..........		3,619
Local de la banque..........		7,902
Autres Propriétés foncières..........		2,731
Mobiliers et installations..........		16,062
Dépenses Courantes..........		4,972
Taxes payées..........		4,744
Primes..........		78,414
Echanges pour le Clearing House..........		57,278
Billets d'autres Banques Nationales..........		11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels..........		1,672 95
Espèces..........		18,195 77
Billets Legal Tender..........		254,000 00
		$1,604,742 17

PASSIFS.

Capital payé..........	$500,000 0
Surplus..........	11,553
Escompte..........	3,656
Change..........	3,896 97
Intérêt..........	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée..........	419,000 00
Dividendes non-payés..........	753 2
Dépôts Individuels..........	637,915
Chèques Certifiés..........	7,515 0
Dû à des Banques Nationales..........	1,882
Dû à des Banquiers à des Banques de l'Etat..........	973
	$1,604,742 1

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact

F. POURSINE.
R. S. KEEP.
A. W. R

BILAN — DE LA — BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes..........		$753,275 60
Tiré en sus..........		4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........		300,000
Bons des Etats-Unis en caisse..........		100,000 00
Autres actions et Bons..........		35,035 56
Dû par des agents de réserve et de rachat..........		60,627
Dû par d'autres banques nationales..........		7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat..........		1,351
Propriété foncière, mobilier et installations..........		5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées..........		11,163 3
Primes payées..........		40,000 0
Echanges pour le Clearing-House..........		104,313 88
Billets d'autres banques nationales..........		8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)..........		641 8
Espèces..........		27,873
Billets Legal Tender..........		210,110
Total..........		$1,691,400

PASSIF:

Capital payé..........		$300,000
Surplus..........		27,000
Autres profits non partagés..........		37,923
Billets de banques non rachetées..........		269,995
Dividends non payés..........		340 0
Dépôts individuels..........	$968,391 73	
Certificats de dépôts, payables sur demande..........	800 00	
Chèques certifiés..........	11,912	
Chèques de caissiers non payés..........	24,937	—1,026,163 21
Dû à d'autres banques nationales..........		13,252 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat..........		5,699 21
Total..........		$1,691,400 54

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:

T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
E. GOGREVE

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DU —

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872..........		$183,64
Primes sur les Risques de feu..........	$122,490 15	
Primes sur les Risques de rivières..........	23,811 46	
Primes sur les Risques de mer..........	38,721 19	
Moins les primes rendues..........	3,727 85	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873..........	30,687 06	34,414
Primes nette pour l'année 1873..........		$149,608 14
Déficit pour l'année 1873..........		3,246 52
		$152,854 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu..........	$80,967	
Sur les Risques des rivières..........	10,7	
Sur les Risques de mer..........	35,725 42	
		1,481 54
Réassurances..........		,921 83
Taxes..........		
Réfaction au lieu de scrip..........	18,364 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer..........	36,797 98	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés..........	4,309	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts..........	25,612 42	29,373
		$156,854
Pertes non reglées..........		30,00
		$156,86

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse..........	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages..........		
Effets à recevoir sur Primes..........		
		$82,571 36
Effets à recevoir en voie de recouvrement..........		81,003 91
Propriété foncière..........		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans..........		236,546 08
Actions de Banques..........		44,200 08
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock..........		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company..........		995 18
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés..........		3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association..........		3,00
Actions de Compagnie d'assurance..........		3,38
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association..........		1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions..........		256,156 08

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé, pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

Association d'Assurances — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

Primes sur les risques de feu..........	$429,505 17	
Primes sur les risques de mer..........	60,538 12	
Primes sur les risques de rivieres..........	32,508 24	
Total..........		$522,661
En moins:		
Primes sur risques non expirés..........	$123,724 24	
Primes remboursées..........	2,377 32	$126,101 56
Primes nettes acquises..........		$396,559
A ajouter:		
Intérêts..........	16,346 35	
Profits et pertes..........	4,001 44	
Primes sur l'or..........	515 15	
		$417,4
Pertes payées sur les risques de feu..........	$145,170 15	
Pertes payées sur les risques de mer..........	34,964 78	
Pertes payées sur les risques de rivières..........	13,429 38	
Pertes en litige..........	5,812 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues..........	12,129 55	11,505 89
Réassurances..........		11,589 63
Réfaction (rebate)..........		38,896 47
Commissions d'agences..........		21,904 63
Dépenses d'agences..........		5,010 23
Licence..........		1,000 00
Dépenses de bureau..........		20,323 17
Dépenses casuelle, bureau des assureurs, etc..........		9,223 39
Frais de Cours et d'avocats..........		123 21 326,168
Bénéfice net..........		$91,479 29

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24	
" " Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe..........		23,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso.	$82,903 42,	
évalué..........		28,000 00
Effets à recevoir pour primes..........		12,081 07
Prêts sur hypothèques..........		147,542 28
Prêts sur nantissements..........		20,733 19
Effets à recevoir..........		15,613 29
Bons..........		32,413 55
Actions..........		28,556 78
Primes en voie de recouvrement..........		49,459 32
Propriété foncière..........		5,135 64
Propriété mobilière..........		25,000 00
Dû par divers..........		6,697 77 494,438

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)..........		257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés..........		3,012 50
Primes sur risques non terminés..........		123,724 24
Pertes non reglées..........		17,941 55
Dû à divers..........		701 21 402,959 50
Surplus..........		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o[o], ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 05 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président.

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON.

14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.

ACTIF:

Prêts et escomptes..........		$655,894 94
Bonds des Etats-Unis..........		406,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or..........		73,735 40
Diverses actions..........		17,772 50
Dû par Banques et Banquiers..........		3,359 27
Propriétés foncières, meubles et installations..........		25, 5 44
Dépenses courantes..........		5 75
Billets du Trésor (Legal Tenders)..........	$222,000 00	
Billets de Banques Nationales..........	11,599 58	
Or..........	14,606 58	
Chèques sur banques locales payables en currency..........	190,392 23	438,598 34
		$1,657,623 27

PASSIF:

Capital payé..........	$500,000 00
Surplus..........	11,553 32
Circulation..........	419,000
Dépôts..........	723,994 34
Chèques du caissier..........	3,387 77
Escompte, Intérêt et Change..........	0 32
Dû à Banques et Banquiers..........	0 33
Dividendes non-payés..........	571 00
	$1,657,623 27